

DIMANCHE 19 AU 25 JUILLET 2026

Amit Bakhirta : « Il est temps de faire du futur NPPF un véritable créateur de richesse pour les retraités »

Avec un portefeuille de plus de Rs 160 milliards, le futur National Pension and Providence Fund (NPPF) représente un levier majeur pour l'avenir des retraites à Maurice. Pour Amit Bakhirta, fondateur et CEO d'ANNEAU, société de services financiers agréée et réglementée par la Financial Services Commission (FSC), la réforme ne pourra réussir qu'en adoptant une stratégie d'investissement plus ambitieuse, plus diversifiée et davantage orientée vers la création durable de valeur.

■ Au 31 décembre 2024, le portefeuille du NPF s'élevait à Rs 160,3 milliards, soit environ 23 % du PIB mauricien. Quelle responsabilité cela confère-t-il au fonds dans l'économie nationale ?

Cette taille confère au fonds une responsabilité considérable. Il ne s'agit pas seulement de préserver un capital, mais également de le faire fructifier afin de garantir la sécurité financière des retraités actuels et futurs, tout en contribuant indirectement à alléger la pression sur les finances publiques. Qu'il s'agisse du NPF, du NSF ou d'autres fonds de retraite, Maurice dispose collectivement de ressources importantes. La véritable question est de savoir comment les gérer de manière plus efficace.

Une meilleure allocation de ces actifs permettrait d'améliorer sensiblement les prestations versées aux retraités tout en réduisant progressivement le poids des pensions financées directement par le budget de l'État.

■ En quatre ans, la part des Government Instruments est passée de 41 % à 32,2 % du portefeuille, tandis que les investissements en actions et fonds internationaux sont passés de 24 % à 31 %. Estimez-vous que cette évolution traduit une stratégie d'investissement plus adaptée à un fonds de pension de long terme ?

Oui, mais seulement en partie. La réduction de l'exposition aux instruments gouvernementaux et l'augmentation

des investissements internationaux constituent une évolution positive. Toutefois, cela reste insuffisant pour un fonds qui investit sur plusieurs décennies. Il serait souhaitable d'aller plus loin en renforçant les investissements dans des actifs réels et moins corrélés aux marchés traditionnels, notamment les infrastructures, le capital-investissement, le capital-risque, les start-up, les matières premières ou encore certaines stratégies d'investissement à plus forte valeur ajoutée. Une telle diversification permettrait d'améliorer le rendement global du portefeuille tout en répartissant mieux les risques sur le long terme.



« La réforme doit transformer la politique d'investissement, pas seulement la structure. »

■ Le gouvernement présente le nouveau National Pension and Providence Fund comme la pierre angulaire d'un système de retraite plus durable. Qu'est-ce qui distingue fondamentalement ce nouveau NPPF de celui qui existait avant son remplacement par la CSG en 2020 ?

À ce stade, il est encore difficile de répondre avec précision, car plusieurs éléments restent à être clarifiés. Le gouvernement a annoncé une réforme importante, mais les détails opérationnels du futur dispositif n'ont pas encore été pleinement présentés. Il sera essentiel de comprendre les changements apportés en matière de gouvernance, de gestion des actifs, de politique d'investissement et de protection des cotisants afin d'évaluer si cette réforme permettra réellement de construire un système plus durable.

■ Le nouveau National Pension and Providence Fund (NPPF) fonctionnera désormais sur un système de comptes individuels à cotisations définies. Dans ce contexte, la performance des investissements aura un impact direct sur les pensions futures. Cette nouvelle



réalité impose-t-elle une stratégie d'investissement différente de celle de l'ancien NPF ?

Absolument. Qu'il s'agisse d'un régime à cotisations définies ou à prestations définies, un fonds de pension doit disposer d'une stratégie d'investissement moderne, dynamique et suffisamment diversifiée. Pendant de nombreuses années, les rendements sont demeurés relativement modestes, notamment en raison d'une allocation d'actifs peu optimisée et d'une gestion qui n'a pas toujours évolué au rythme des marchés financiers.

À cela se sont ajoutés des mécanismes de gestion des cotisations et des engagements qui mériteraient également d'être modernisés. La réforme doit donc aller au-delà d'un simple changement de structure. Elle doit s'accompagner d'une véritable transformation de la politique d'investissement afin de générer des rendements plus élevés tout en maintenant un niveau de risque maîtrisé.

■ Le NPPF hérite d'un patrimoine de plus de Rs 160 milliards. Selon vous, quelle devrait être la philosophie d'investissement d'un fonds de pension de cette taille ?

Un fonds de cette importance doit adopter une approche équilibrée, mais suffisamment ambitieuse pour créer de la valeur sur le long terme. Je privilégierais une stratégie modérément agressive, reposant sur une diversification plus poussée vers les classes d'actifs offrant un meilleur potentiel de rendement, notamment les infrastructures, les investissements alternatifs et les actifs internationaux. Il serait également pertinent de revoir progressivement l'équilibre entre les investissements locaux et étrangers afin de tirer davantage parti des opportunités offertes par les marchés internationaux, tout en continuant à soutenir le dévelop-



« Un portefeuille de Rs 160 milliards doit être géré avec une vision de long terme »

pement économique du pays. La taille du portefeuille constitue un véritable atout, car elle permet d'investir avec une vision de long terme.

■ Le Budget fixe un objectif ambitieux : permettre aux retraités de percevoir une pension représentant entre 40 % et 50 % de leur dernier salaire. Avec des cotisations comprises entre 9 % et 13,5 % du salaire, cet objectif est-il réaliste ?

Cet objectif est réalisable, mais uniquement sous certaines conditions.

Deux facteurs seront déterminants : le temps dont disposeront les cotisations pour produire leurs effets grâce à la capitalisation, ainsi que la performance des marchés financiers sur le long terme. Des cotisations comprises entre 9 % et 13,5 % peuvent effectivement permettre d'atteindre un taux de remplacement de 40 % à 50 %, mais cela suppose une gestion rigoureuse, une stratégie d'investissement performante, des frais maîtrisés et des rendements réguliers sur plusieurs décennies. Sans ces conditions, cet objectif risque d'être difficile à atteindre. La réussite du futur NPPF dépendra donc autant de la qualité de sa gouvernance que de sa capacité à générer durablement de la valeur au bénéfice de ses cotisants.